

**Résolution**  
**Journée syndicale des enseignant-e-s – 6 novembre 2019**

**Devoirs à domicile :**  
**Pour des recommandations qui restent des recommandations**

**Contexte**

Le SSP apprécie qu'une réflexion ait été menée sur les devoirs et la nécessité de les maintenir – ou non. Après analyse, leur utilité a été confirmée par le groupe de travail, qui a rédigé des recommandations pour mieux encadrer la pratique des devoirs à domicile au niveau cantonal. Ces recommandations sont mises en œuvre dans les cercles scolaires depuis la rentrée scolaire d'août. A la rentrée 2020, après un retour du terrain, elles prendront la forme d'un arrêté sur les devoirs à domicile et deviendront donc contraignantes.

Le SSP approuve le maintien des devoirs à domicile, pour autant qu'ils fassent sens pour les élèves et leur permettent d'acquérir l'autonomie nécessaire à leur développement futur. Mais il constate que certaines recommandations sont difficiles, voire impossibles à appliquer dans la pratique (ex. durée maximum des devoirs, notamment au cycle 3). Par ailleurs, il reconnaît que les devoirs à domicile constituent un facteur d'accroissement des inégalités entre les élèves.

**Prise de position**

Au vu de ce qui précède, le SSP demande au DEF :

- D'effectuer un bilan des recommandations à la fin de l'année scolaire 2019-2020 et d'adapter les recommandations aux retours du terrain.
- De renoncer à édicter un arrêté, qui rendrait ces recommandations contraignantes.
- De soutenir et de promouvoir la création de devoirs surveillés dans les différents cercles scolaires afin de réduire les inégalités face aux devoirs à domicile.